

Visitez notre site Web à [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop)

# Échos de la FHCC

ÉDITION DE L'ONTARIO

## À L'INTÉRIEUR

---

### Le transfert des programmes de logement

Les coopératives relevant des programmes de l'Ontario sont encore confrontées à beaucoup d'incertitudes

PAGE 5

---

### La reconstruction de la coopérative Pinescroft

Une coopérative de St. Catharines commence ses travaux de reconstruction après un incendie mortel.

PAGE 6

---

### Campagne préélectorale

L'Ontario Co-operative Association se prépare pour la campagne préélectorale provinciale.

PAGE 7

---

### Profil : Tina Stevens

La nouvelle présidente du Conseil de l'Ontario envisage les défis que nous devons relever au cours de la prochaine année.

PAGE 10

---

THIS PUBLICATION IS ALSO AVAILABLE IN ENGLISH.

### Autres coopératives en chantier :

## Le projet d'une coop étudiante de Guelph est approuvé

**L**a **Guelph Campus Co-op** vient de franchir un obstacle majeur dans son projet visant à construire des logements pour 150 étudiants. Créée en 1913, la coopérative d'habitation étudiante est un des 11 projets de coopératives sur les planches à dessin à Thunder Bay, Ottawa, Kingston, Toronto, Guelph et Waterloo. Plusieurs de ces projets sont de nouvelles coopératives. Les autres prévoient l'ajout de logements à une coopérative existante.

Le projet de la coopérative de Guelph prévoit l'ajout de 40 maisons en rangées de deux à quatre chambres sur un terrain de 1,3 acre situé près

*voir «Autres coopératives» à la page 4*

---

## Devez-vous souscrire à l'assurance contre les accidents du travail?

**A**uparavant, on l'appelait l'indemnisation des accidents du travail. Une nouvelle loi adoptée en 1998 a changé le nom à l'assurance contre les accidents du travail. Le nom a changé, mais une chose demeure pareille. Les coopératives d'habitation de l'Ontario qui ont des employé(e)s ne savent pas encore s'ils ont vraiment besoin de cette assurance.

La FHCC est d'avis que l'assurance contre les accidents du travail n'est pas obligatoire pour les coopératives d'habitation. Certaines coopératives

*voir «L'assurance» à la page 2*

## L'assurance

choisissent d'y souscrire, mais la plupart ont décidé de ne pas le faire ou ne se sont simplement pas demandé si elles en ont besoin. Beaucoup de coopératives assurent leurs employé(e)s par le biais du régime d'avantages sociaux collectifs de la FHCC avec la compagnie Les Coopérateurs et elles considèrent que cette protection est suffisante. Voir le tableau comparatif de la protection offerte par les deux régimes d'assurance à la page 4.

En 1996, une cause judiciaire avait suscité de la confusion au sujet de l'obligation pour les coopératives de souscrire à une assurance. Cette année-là, le Tribunal d'appel des accidents du travail avait indiqué qu'aucune raison ne justifiait que les coopératives soient traitées de façon différente des fournisseurs de logements semblables et il a jugé qu'une assurance était obligatoire. Toutefois, malgré ce jugement, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) n'a jamais modifié sa politique même si elle a procédé à des examens détaillés des politiques depuis ce temps.

### Les coopératives sont menacées

Au début de l'année, cette confusion dans les politiques a créé des problèmes majeurs pour les coopératives des programmes de l'Ontario à London et à Ottawa. Leurs gestionnaires de services leur ont indiqué qu'elles devaient obtenir une confirmation écrite de leur bureau local de la CSPAAT attestant qu'elles sont assurées par celle-ci ou qu'elles ne sont pas obligées de l'être.

Les coopératives hésitaient à soulever la question avec leur bureau local au cas où celui-ci déciderait que l'assurance est obligatoire. Dans ce cas, les coopératives pourraient être forcées de payer des pénalités importantes et des primes rétroactives. Cette démarche des gestionnaires de services de London et d'Ottawa mettait aussi les autres

coopératives d'habitation de l'Ontario à risque. En effet, une décision dans une municipalité stipulant que l'assurance est obligatoire pour les coopératives aurait attiré l'attention sur cette question et aurait pu mener à des décisions semblables à l'échelle de la province.

La Région de l'Ontario de la FHCC a réagi en retenant les services d'un avocat spécialisé dans ce domaine pour essayer d'obtenir une décision claire du siège social de la CSPAAT précisant que les coopératives ne sont pas obligées d'être assurées. Grâce à l'excellent travail de notre avocat, nous avons rapidement trouvé une solution. En juin, la CSPAAT a confirmé que la politique s'applique encore et qu'elle a communiqué avec ses bureaux locaux pour éclaircir ce point. La Région de l'Ontario a transmis cette information aux coopératives des programmes de l'Ontario d'Ottawa et de London pour leur indiquer de s'adresser à leur bureau local de la CSPAAT.

---

*...la Commission pourrait modifier ses politiques ... et obliger les coopératives d'habitation ... à souscrire à l'assurance.*

---

### La CSPAAT revoit sa politique

Ces démarches ont permis d'éclaircir la politique et d'enlever la menace immédiate qui planait sur les coopératives. Les principaux changements qui seront apportés aux règles de la CSPAAT sont attendus dans un proche avenir. La Commission procède à un examen général de l'assurance. Notre avocat pense qu'il est presque certain que le gouvernement modifiera la Loi pour exiger «la souscription obligatoire à l'assurance pour presque tous les employeurs en Ontario, y compris les coopératives d'habitation». Les modifications apportées à la Loi n'entreront probablement pas en vigueur avant deux ou trois ans, mais notre avocat pense que la Commission pourrait modifier ses politiques beaucoup plus tôt et obliger les coopératives d'habitation et les autres employeurs à souscrire à l'assurance.

*voir «L'assurance» à la page 8*

---

## COMPARAISON : CSPAAAT ET LE RÉGIME D'AVANTAGES SOCIAUX DE LA FHCC

---

### CSPAAT

- Les travailleurs blessés renoncent à leur droit de poursuivre la coopérative, même si cette dernière est responsable.
- Seulement pour les blessures au travail causant l'invalidité.
- Les travailleurs blessés reçoivent de l'argent au lieu de leur salaire perdu, et leurs frais médicaux et de réhabilitation sont payés.
- Les prestations de la CSPAAT ne sont pas imposables.
- Les conjoints et les partenaires de même sexe survivants reçoivent des prestations de décès selon les lignes directrices.
- Dans certains secteurs, le niveau de l'assurance et des prestations est plus élevé que celui offert dans le cadre du régime d'avantages sociaux collectifs de la FHCC, mais l'assurance ne s'applique que pour les invalidités causées en milieu de travail.

### FHCC

- Quatre différents régimes sont offerts.
- Combine les prestations pour invalidité et d'autres types d'avantages sociaux offerts aux employés.
- Les prestations peuvent être imposables ou non imposables selon qui paie la prime.
- L'assurance-invalidité couvre l'invalidité de longue durée, le décès accidentel et la mutilation, et l'indemnité hebdomadaire.
- L'assurance s'applique à la fois aux invalidités **causées au travail et en dehors du travail**.
- Autres avantages : Assurance-vie, programme d'aide aux employés, assurance-maladie complémentaire, et assurance dentaire.

## Soyez protégés – des deux côtés!

Les coopératives de l'Ontario devraient souscrire à l'assurance contre les accidents du travail pour leurs employé(e)s, ainsi qu'au régime d'avantages sociaux collectifs de la FHCC. C'est le conseil que la Région de l'Ontario vous donne alors que les coopératives essaient de voir clair dans la confusion entourant l'assurance en milieu de travail.

C'est également ce que conseille la **Co-operative Housing Federation of Toronto** (CHFT). «Nous avons toujours recommandé aux coopératives d'être assurées contre les accidents du travail, en plus de souscrire au régime d'avantages sociaux collectifs de la FHCC», souligne **Judith Collins** de la CHFT. «Les deux régimes assureront la tranquillité d'esprit aux conseils d'administration. Le personnel bénéficiera d'une protection complète et la coopérative aura la sécurité financière qu'offrent les deux régimes.»

«L'assurance contre les accidents du travail protège les coopératives et leurs employé(e)s», souligne **Dale Reagan**, le directeur général de la Région de l'Ontario. «Les conseils d'administration des coopératives doivent toutefois savoir que cette assurance ne protège les employé(e)s qu'au travail. Le régime de la FHCC protège les employé(e)s au travail et aussi en dehors du travail. Il offre également d'autres avantages que n'offre pas l'assurance contre les accidents du travail, dont l'assurance dentaire et l'assurance-maladie complémentaires. Mais l'assurance contre les accidents du travail offre aux coopératives une protection majeure qui n'est pas offerte dans notre régime. Les employé(e)s sont très bien protégés, mais ils renoncent à leur droit de poursuivre la coopérative.»

«Les primes pour le régime de la FHCC sont fondées sur le coût global des réclamations de l'ensemble du programme», souligne **Linda Stephenson**, la chargée des services commerciaux à la FHCC. «Lorsqu'une coopérative souscrit à la fois à l'assurance contre les accidents du travail et à notre régime, la réclamation pour les accidents du travail est payée en premier. Cela réduit les réclamations présentées dans le cadre de notre programme et donne lieu à une diminution de primes pour tout le monde.» 🏠

### Jetez-y un coup d'œil : [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop)



Nous mettons régulièrement à jour le secteur de la Région de l'Ontario sur le site Web de la FHCC en y ajoutant les plus récentes nouvelles ainsi que de l'information destinée aux coopératives d'habitation de l'Ontario. Allez sur le site [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop) et cliquez sur la Région de l'Ontario.

## La conférence CoAction Les 14 et 15 novembre 2002

La **CoAction** tiendra sa conférence annuelle à l'intention du personnel les 14 et 15 novembre au centre-ville de Toronto. Cette activité s'adresse au personnel des coopératives et elle comporte des ateliers, des plénières et une réception en soirée, la Librairie de l'habitation coopérative et des exposants. La FHCC commandite cet événement.

Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription à la conférence sur le site Web de la FHCC. Allez à l'adresse [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop) et cliquez sur la Région de l'Ontario. Vous pouvez aussi appeler la CoAction en composant le (416) 594-1241. Courriel : [coaction@sympatico.ca](mailto:coaction@sympatico.ca)

## Nouveau programme de logement fédéral-provincial

Le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario ont signé une entente concernant le logement abordable le 30 mai 2002. Cette entente prévoit que le gouvernement fédéral fournira une aide financière de 245 millions de dollars. En principe, la province devrait évaluer ce montant, mais elle prévoit plutôt limiter sa contribution à 20 millions de dollars. Les municipalités devraient contribuer jusqu'à 180 millions de dollars.

La province devait dévoiler les modalités du programme à la mi-août. Elle a reporté l'annonce en raison de manifestations de la part des municipalités au sujet de volets majeurs du nouveau programme. Une annonce est maintenant prévue vers la fin de l'automne. Nous afficherons l'information dans la section de la Région de l'Ontario du site Web de la FHCC à [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop) dès qu'elle sera disponible.

## Autres coopératives

de l'université. Le projet s'est heurté à un écueil lorsqu'une association de résidents a essayé de l'empêcher en interjetant appel à la Commission des affaires municipales de l'Ontario, l'organisme provincial chargé des décisions d'aménagement local. La Commission a tenu des audiences pendant plusieurs jours à la fin de septembre.

La Commission a approuvé les plans au début d'octobre. Mais les retards, les audiences et les coûts de construction accrus ont entraîné une hausse des coûts, souligne **Tom Klein Beernink**, le coordonnateur de la coopérative. «Nous espérons ficeler le financement le plus tôt possible», précise-t-il.

«Nous savons que les coopératives étudiantes ont grandement besoin de nouveaux logements», déclare-t-il. «Nous avons bien hâte d'agrandir notre coopérative.» La Guelph Campus Co-op espère franchir un nouveau cap l'an prochain avec son nouveau projet alors qu'elle célébrera son 90<sup>e</sup> anniversaire.

M. Klein Beernink souligne que le processus de développement, qui a duré quatre ans, a suscité beaucoup d'enthousiasme, mais aussi parfois beaucoup de frustration. L'enthousiasme régnait lorsque les étudiants et le personnel de la coopérative de Guelph ont élaboré les plans pour le nouveau complexe de maisons en rangées. La frustration a été attribuable à plusieurs facteurs, comme l'opposition de plusieurs propriétaires locaux, qui ont mené une campagne «pas dans ma cour», un processus d'aménagement lourd et la hausse des coûts de construction.

Le gouvernement fédéral a cessé de financer les nouvelles coopératives et les autres formes de logement sans but lucratif en 1993. Le gouvernement de l'Ontario a cessé toute nouvelle aide financière en 1995. Ces mesures ont mis fin à la construction de nouvelles coopératives pendant plusieurs années et ont également aggravé la crise du logement abordable qui sévit à l'échelle de la province. Une campagne politique efficace menée par les coopératives et nos alliés au cours des dernières années a donné lieu à un ensemble de mesures de financement fédérales, provinciales et locales. La plupart des projets prévus puiseront dans ces nouvelles sources pour financer leurs travaux de construction ou d'expansion.

«Ces nouvelles sources de financement ne visent pas à remplacer un programme de logement fédéral ou provincial pleinement capitalisé, mais nous travaillerons avec ce que nous avons», souligne Jon Harstone, dont les services ont été retenus par la **Co-operative Housing Federation of Toronto** pour gérer le développement de nouvelles coopératives.

voir «Autres coopératives» à la page 9

## Transfert des programmes aux municipalités : encore beaucoup d'incertitude

Plusieurs mois après avoir été transférées à l'administration municipale, les 250 coopératives des programmes de l'Ontario sont encore confrontées à beaucoup d'incertitude. Le transfert a apporté des changements majeurs dans presque tous les aspects de leurs opérations. Elles doivent se familiariser avec des centaines de pages de nouvelles règles complexes prévues dans la Loi sur la réforme du logement social et les règlements qui l'accompagnent. Elles doivent aussi connaître et se conformer à beaucoup de règles locales établies par les gestionnaires de services municipaux.

Les coopératives trouvent non seulement que les nouvelles règles sont difficiles à comprendre, mais que beaucoup d'entre elles sont difficiles à accepter. Dans une résolution adoptée à leur dernière assemblée annuelle, les membres de l'Ontario ont demandé à la Région de l'Ontario de chercher à obtenir des changements à beaucoup de ces règles. La Région de l'Ontario a dressé une liste des principales préoccupations formulées par les coopératives, lesquelles sont décrites dans le n° 17 d'*Info-transfert, Consultation au sujet des changements aux règlements afférents à la SHRA : le point de vue des coopératives*. Vous trouverez un lien vers cette publication et les autres numéros d'Info-transfert sur la page de la Région de l'Ontario du site Web de la FHCC à [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop)

Les coopératives font valoir leurs préoccupations lors des audiences publiques convoquées par les gestionnaires de services à l'échelle de la province dans le but de discuter des changements aux règlements. Le personnel de la Région de l'Ontario aide les coopératives et les fédérations dans beaucoup de ces audiences. D'ici la fin octobre, les municipalités présenteront à la province les changements qu'elles

souhaitent avoir aux règlements. Nous avons collaboré avec les municipalités et l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario en vue de dégager des positions de consensus. La Région de l'Ontario présentera son propre rapport à la province fondé sur les commentaires de nos membres. Les coopératives devront toutefois attendre plusieurs mois pour savoir si la province modifiera les règles du programme pour répondre à leurs préoccupations.

Les coopératives des programmes de l'Ontario seront également confrontées à un avenir financier incertain. La province doit encore rendre public les données de référence qui serviront à établir les nouveaux coûts et revenus de base. Les données de référence sont un volet majeur du nouveau modèle financier pour les coopératives provinciales. Des membres du personnel de la Région de l'Ontario ont fait partie du groupe de travail provincial chargé d'examiner les données de référence pendant plus de deux ans.

«Nous attendons ces données de référence depuis très longtemps», souligne **Harvey Cooper**, le gestionnaire des services aux coopératives à la Région de l'Ontario. «Ces données doivent établir une base de financement réaliste pour les coopératives dans le cadre du nouveau programme, mais nous craignons qu'elles ne se traduisent en un exercice de réduction des coûts. Quand la province annoncera finalement les données de référence, la Région de l'Ontario et les fédérations locales aideront les coopératives à les examiner et à demander des changements, si nécessaire.»

Pour plus de précisions au sujet du transfert, appelez **Harvey Cooper**, **Diane Miles** ou **Judy Shaw** au 1-800-268-2537 (à Toronto, composez le 416-366-1711). Courriel : [hcooper@fhcc.ca](mailto:hcooper@fhcc.ca), [dmiles@fhcc.ca](mailto:dmiles@fhcc.ca) ou [jshaw@fhcc.ca](mailto:jshaw@fhcc.ca) 📧

# La coopération entre coopératives

---

## Pineroft commence la reconstruction

Les membres de la **Pineroft Co-operative Homes** à St. Catharines sont sur le point d'amorcer la reconstruction d'un logement qui a été détruit par le feu le 20 juillet. Trois jeunes enfants sont décédés dans cet incendie. Des voisins de la coopérative ont sauvé un quatrième enfant d'une fenêtre du deuxième étage. La **Niagara Peninsula Homes** et la **Golden Horseshoe Co-operative Housing Federation** ont aidé à coordonner la réponse, de concert avec le conseil d'administration de la Pineroft.

La famille a perdu tous ses biens dans l'incendie et elle n'avait pas d'assurance pour couvrir ces biens personnels. Les coopératives de la région ont aidé en donnant de la nourriture et des vêtements, et en répondant à d'autres besoins pratiques. La Banque de Montréal a également créé un fonds de fiducie. Les dépôts peuvent être effectués au compte n° 8099578, n° de transit 2989. Le nom du compte est Pineroft Co-operative Homes Inc., en fiducie pour B. Abdelgader.

Le conseil d'administration de la Pineroft Co-operative Homes a envoyé un avis à l'ensemble du mouvement coopératif déclarant : «Nous vous remercions de votre aide inestimable en cette période très difficile pour notre communauté.»

## Ontario aident les coops de la C.-B. aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau

Les coopératives d'habitation de l'Ontario ont offert une aide majeure aux coopératives de la Colombie-Britannique aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau. Au cours de l'été, la FHCC a envoyé une demande de financement aux coopératives à l'extérieur de la Colombie-Britannique. Nous avons recueilli plus de 33 000 \$. Plus de 80 p. 100 des dons au Fonds de la FHCC pour les coopératives aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau provenaient de l'Ontario.

L'expression «infiltration d'eau» ne décrit pas vraiment l'ampleur du problème. Le terme technique exact est «défaut prématuré de l'enveloppe du bâtiment». La FHCC travaille avec ces coopératives pour les aider à réparer leurs bâtiments. Il reste encore beaucoup de travail à faire.

Vous pouvez aider en écrivant à **M. David Colennette**, le ministre fédéral responsable de la SCHL. Vous trouverez une lettre modèle à <http://members.chfc.ca/fra/pages/leaky.asp>. Vous trouverez aussi de l'information sur la façon de faire un don, si votre coopérative ne l'a pas encore fait. Pour plus de précisions, communiquez avec **Merrilee Robson**, la chargée des

communications à la FHCC, au 1-877-533-2667, poste 122.  
Courriel : [mrobson@fhcc.coop](mailto:mrobson@fhcc.coop)

## Activités de formation d'automne

L'automne est habituellement la période des activités de formation régionales à l'échelle de l'Ontario. Cette année, la FHCC a tenu la première séance de formation a eu lieu à Barrie le 5 octobre. Des réunions et ateliers ont été également tenu à Sudbury, le 19 octobre, et à London, le 4 octobre. Tous les séances ont attiré beaucoup de participant(e)s.

## Hommage à Mark Goldblatt

**Mark Goldblatt**, qui oeuvre depuis longtemps au sein du mouvement de l'habitation coopérative, a reçu le Prix pour l'œuvre d'une vie de l'**Ontario Co-operative Association** (auparavant la Canadian Co-operative Association – Ontario). Ce prix reconnaît «le dévouement continu à l'endroit du mouvement coopératif, en particulier dans le secteur de l'habitation coopérative». Mark a aidé à mettre sur pied la **Co-operative Housing Federation of Toronto** et il a également été directeur général de la FHCC. Il a aussi siégé au conseil d'administration de la Canadian Co-operative Association et à celui de l'Ontario Worker Co-operative Federation.

# Notre lutte pour une juste cause

---

## Campagne préélectorale

Les prochaines élections provinciales n'auront pas lieu avant le printemps 2003, mais les trois partis politiques à Queen's Park ont déjà commencé leur campagne préélectorale.

La Région de l'Ontario de la FHCC travaille de concert avec l'**Ontario Co-operative Association (OCA)** en vue de mettre en valeur le profil des coopératives et des caisses de crédit et de demander aux partis politiques d'appuyer les programmes et les politiques favorables aux coopératives. L'OCA est l'organisme provincial qui représente les coopératives agricoles, financières, de garderies, de travailleurs et de travailleuses, d'habitation et d'autres types de coopératives.

Des membres de l'OCA ont déjà rencontré des élu(e)s des partis libéral et néo-démocrate (dont **Howard Hampton**, le chef du NPD, et **Gerry Phillips**, le porte-parole des finances du Parti libéral), ainsi que des chercheurs des partis progressiste conservateur, libéral et néo-démocrate. L'OCA prévoit d'autres rencontres, notamment avec des ministres du cabinet, à l'automne.

## Home Depot ferme Tent City

Beaucoup de coopératives et de leurs membres magasinent chez Home Depot. La quincaillerie Home Depot a eu recours à la force

pour expulser 125 sans-abri qui vivaient sur un terrain vacant au centre-ville de Toronto appartenant à l'entreprise américaine. Ces expulsions ont suscité beaucoup d'attention dans les médias.

Le Toronto Disaster Relief Committee (TDRC), un organisme de défense des sans-abri qui travaillait avec les résidents et résidentes de Tent City, veut lancer une campagne de lettres dirigée contre Home Depot. Cette campagne vise à tenir l'entreprise responsable de ses actions et elle comporte plusieurs demandes majeures, dont la protection des abris et des biens des personnes expulsées de ce terrain

Le TDRC est un membre associé de la FHCC. Pour de plus amples renseignements, visitez la site Web à [www.tdrc.net](http://www.tdrc.net) ou appelez **Musonda Kidd**, au (416) 599-8372. Courriel : [tdrc@tdrc.net](mailto:tdrc@tdrc.net).

## Incertitudes au sujet des suppléments au loyer

Les coopératives d'habitation de Toronto financées dans le cadre des programmes fédéraux ont eu une vilaine surprise. En effet, les responsables municipaux leur ont indiqué qu'elles ne pourront pas demander les nouveaux suppléments au loyer annoncés par le gouvernement provincial il y a plus de deux ans. Les suppléments au loyer aident les ménages à faible revenu à payer leur loyer.

Le personnel de la Région de l'Ontario aide la **Co-operative Housing Federation of Toronto** à régler ce problème. Jusqu'à maintenant, Toronto est la seule municipalité où les coopératives fédérales ont signalé des difficultés. Si les coopératives dans d'autres régions de la province éprouvent des problèmes, communiquez avec votre fédération ou appelez **Michael Shapcott** au 1-800-268-2537 (416-366-1711 à Toronto), poste 224. Courriel : [mshapcott@fhcc.ca](mailto:mshapcott@fhcc.ca)

## Le nouveau ministre fédéral du Logement

**M. David Colenette**, le député du comté de Don Valley-Est à Toronto, a été nommé le nouveau ministre fédéral du Logement au début d'août. Le ministre Colenette demeure le ministre fédéral des Transports et le ministre du cabinet responsable de la Région du grand Toronto.

«Les membres des coopératives ont rencontré le ministre Colenette à plusieurs occasions au cours des dernières années», souligne Michael Shapcott, le chargé des relations gouvernementales et des communications à la Région de l'Ontario. «Il connaît la gravité de la crise du logement à Toronto et à l'échelle du pays. Nous espérons qu'il prendra l'initiative pour répondre aux enjeux qui sont importants pour les coopératives

*voir «Nouveau ministre» à la page 9*

## Congrès des coopératives d'habitation étudiantes

Plus de 60 membres, administrateurs(trices) et employé(e)s de cinq coopératives d'habitation étudiantes de l'Ontario se sont réunis à Guelph, du 4 au 6 octobre, à l'occasion du deuxième congrès annuel de l'**Ontario Student Co-op's Association** (OSCA).

Les membres de l'OSCA hébergent plus de 2 000 étudiants dans les coopératives suivantes :

- **Science 44 Co-op** (Kingston)
- **Campus Co-operative Residence** (Toronto)
- **Neill-Wycik Co-op** (Toronto)
- **Guelph Campus Co-op**, et
- **Waterloo Co-operative Residence**

Ces cinq coopératives sont toutes membres de la FHCC.

Cette activité de trois jours comportait des ateliers et des séances plénières. L'OSCA prépare son incorporation et ses membres prévoient travailler étroitement avec la FHCC. **Michael Shapcott**, le chargé des relations gouvernementales et des communications à la Région de l'Ontario, était un des conférenciers invités. **Mark Goldblatt**, le consultant en relations gouvernementales à la FHCC, a également participé.

Pour en savoir plus au sujet de ces cinq coopératives étudiantes, allez sur le site Web de la FHCC à [www.fhcc.coop](http://www.fhcc.coop). Cliquez sur Liens, ensuite sur Coopératives étudiantes.

Les délégué(e)s de l'Ontario ont élu plusieurs nouveaux membres au Conseil de l'Ontario à l'assemblée générale annuelle de la Région de l'Ontario en juin. Voici la liste complète des membres du Conseil et leur poste :

- Tina Stevens**, présidente (membre extraordinaire)
- Lori-Anne McDonald**, vice-présidente (membre extraordinaire)
- Ivy Tait**, deuxième vice-présidente (membre extraordinaire)
- Bob Wiseman**, trésorier (associations d'employé(e)s)
- Mark Paul** (fédérations)
- David Spackman** (nord de l'Ontario)
- Heather Blake** (membre du Conseil d'administration de la FHCC)
- David Howard** (membre du Conseil d'administration de la FHCC)
- Karen Francis** (membre extraordinaire)

---

*suite de la page 2*

## L'assurance

En juillet, le Conseil de l'Ontario a répondu au document de consultation de la CSPAAT nous invitant à commenter le régime d'assurance. Voici les principaux points formulés par le Conseil :

- Le coût est une préoccupation pour les coopératives. À l'heure actuelle, il y a beaucoup de chevauchement entre l'assurance de la CSPAAT et l'assurance offerte dans le cadre d'autres régimes, comme le régime d'avantages sociaux collectifs de la FHCC. Ce chevauchement augmente le coût pour la coopérative.
- Les coopératives veulent être de bons employeurs et elles veulent s'assurer que leurs employé(e)s ont une assurance appropriée en milieu de travail.
- Si on décide que l'assurance est obligatoire, la CSPAAT devrait laisser les coopératives souscrire à toutes les assurances dont elles ont besoin par le biais de leur propre régime d'assurance, comme le programme des avantages sociaux collectifs de la FHCC.
- S'il est obligatoire de souscrire à une assurance par le biais de la CSPAAT, la Commission devrait travailler avec l'industrie des assurances pour s'assurer que celle-ci ne fait pas payer les coopératives pour une assurance qui est offerte par la CSPAAT.
- S'il est obligatoire de souscrire à une assurance par le biais de la CSPAAT, les primes exigées aux coopératives ne devraient pas comprendre les contributions servant à compenser la responsabilité non financée de la Commission, puisque les coopératives ne contribuent pas à cette responsabilité. 🏠

## Autres coopératives

À Thunder Bay, la **Castlegreen Housing Co-op**, une coopérative de 215 logements, continue à promouvoir son projet visant à parrainer une nouvelle coopérative d'habitation pour aîné(e)s de 52 logements appelée **Greenwood Terrace**. La coopérative a déjà fait une bonne part du travail financier et technique.

Le plan prévoit 52 logements pleinement accessibles en fauteuil roulant dans trois immeubles de deux étages reliés par des passages et des solariums offrant une protection contre la pluie. Les résidents et résidentes auront accès par l'intérieur tout au long de l'année aux salles communes, dont un centre communautaire et des soins infirmiers sur place.

«Grâce à une aide des gouvernements fédéral, provincial et municipaux, la construction de ces logements à prix abordables grandement nécessaires pour les aîné(e)s pourrait commencer sous peu et ils serviront les aîné(e)s de Thunder Bay pendant de nombreuses années», déclare **David Spackman**, le gestionnaire de Castlegreen.

Voici d'autres projets de coopératives qui en sont à l'étape de la planification :

- La **Margaret Laurence Co-op** à Toronto prévoit ajouter 16 nouveaux logements.
- L'**Atkinson Co-op**, à Alexandra Park, à Toronto, convertira 409 logements publics en une coopérative d'habitation.
- La **Waterloo Co-operative Residence**, la deuxième coopérative étudiante en importance en Amérique du Nord avec plus de 900 membres, demandera une modification de zonage en décembre pour procéder à un projet d'expansion majeur.

De plus, on est en voie d'élaborer des plans pour construire deux nouvelles coopératives à Ottawa et élargir deux coopératives dans la Municipalité régionale de Waterloo. Des coopératives d'habitation étudiantes à Kingston et à Toronto envisagent

d'ajouter de nouveaux logements. Les membres de coopératives à Hamilton et North Bay amorcent leur travail pour réaliser de nouveaux projets de logements sans but lucratif.

«Les coopératives font preuve de beaucoup de créativité lorsqu'il s'agit de trouver des façons de construire de nouveaux logements», souligne **Michael Shapcott**, le chargé des relations gouvernementales et des communications à la Région de l'Ontario de la FHCC. «Mais nous ne serons pas satisfaits et nous ne cesserons pas nos démarches politiques tant que nous n'aurons pas obtenu des programmes de logement social pleinement capitalisés aux paliers fédéral et provincial.» 🏠

## Nouveau ministre

d'habitation, en l'occurrence : notre nouvelle agence nationale pour les coopératives fédérales, la réparation des coopératives aux prises avec des problèmes d'infiltration d'eau en Colombie-Britannique et un programme de logement national pleinement capitalisé qui nous permettra de recommencer à bâtir de nouvelles coopératives d'habitation.»

Quelques jours après sa nomination, le ministre Colenette a prononcé un discours encourageant pour la création de nouvelles coopératives. «Le moment est peut-être venu pour le gouvernement fédéral de réintégrer le secteur du logement social, une question que j'examinerai maintenant que je suis ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Au cours des années 1960 et 1970, la SCHL était très axée sur le développement et le progrès. Qu'il s'agisse de logements à prix modique, de logements sans but lucratif, de logements à dividendes limités ou de coopératives, tout se faisait par le biais de la SCHL. Le gouvernement a ensuite indiqué que le secteur privé devrait s'en charger. La réalité est que le secteur privé ne construira pas volontairement des logements à prix modique, ce dont les collectivités de notre pays ont besoin.» 🏠



# Échos de la FHCC

## LE MOT DE LA FIN



**La Fédération de l'habitation  
coopérative du Canada**

**Bureau national**

311-225, rue Metcalfe,  
Ottawa (Ontario) K2P 1P9  
Tél. (613) 230-2201 Téléc. (613) 230-2231  
Sans frais : 1-800-465-2752

**Région de l'Ontario**

207-2, rue Berkeley,  
Toronto (Ontario) M5A 4J5  
Tél. (416) 366-1711 Téléc. (416) 366-3876  
Sans frais : 1-800-268-2537

**Vancouver Office**

204-5550, rue Fraser,  
Vancouver (C.-B.) V5W 2Z4  
Tél. (604) 879-4116 Téléc. (604) 879-4186  
Sans frais : 1-877-533-2667

**Winnipeg Office**

162-2025, ave. Corydon, bureau 192  
Winnipeg (Manitoba) R3P 0N5  
Tél. (204) 989-5963 Téléc. (204) 487-6407  
Sans frais : 1-888-591-3301

**Halifax Office**

1099, rue Marginal, bureau 201  
Halifax (N.-É.) B3H 4P7  
Tél. (902) 423-7119 Téléc. (902) 423-7058  
Sans-frais : 1-866-213-2667

**Rédacteur en chef : Michael Shapcott**

Idées d'articles, commentaires ou questions?  
Appelez le **1-800-268-2537** (366-1711 à  
Toronto). Courriel : [mshapcott@fhcc.ca](mailto:mshapcott@fhcc.ca)

© FHCC 2002 LES ARTICLES PEUVENT ÊTRE REPRODUITS.  
VEUILLEZ INDIQUER QUE LA FHCC EN EST L'AUTEUR

## Profil : Tina Stevens

**L**e renforcement des coopératives existantes et la création de nouvelles coopératives – voilà les principales priorités de **Tina Stevens**, la présidente du Conseil de l'Ontario à la FHCC. Elle a été élue par ses collègues du Conseil en juin.

«Nous devons renforcer les 550 coopératives créées au cours des 30 dernières années en Ontario», souligne Tina. «Nous devons continuer d'établir des liens au sein de nos coopératives, entre les coopératives, entre les fédérations et à l'échelle de l'Ontario. Un mouvement plus fort sera plus utile pour aider les 250 coopératives des programmes de l'Ontario à faire face aux changements sans précédent causés par le transfert.»

Tina a emménagé dans la **Native Inter-Tribal Housing Co-operative** à London en 1994. Elle a siégé au conseil d'administration de sa coopérative presque sans interruption au cours des huit dernières années. Elle a également été active sur la scène municipale à London, siégeant à plusieurs comités représentant les coopératives d'habitation. En 1996, Tina a assisté à sa première assemblée générale annuelle de la FHCC. Elle a été élue au conseil d'administration à titre de représentante des coopératives autochtones en 1997 et réélue en 1999. Pendant ce temps, elle a également siégé au Conseil de l'Ontario. En juin 2002, elle a été élue à titre de membre extraordinaire du Conseil de l'Ontario.

«Notre mouvement devra accorder une attention particulière aux coopératives en difficulté. Nous devons également poursuivre nos efforts en vue d'obtenir une aide financière et des programmes qui nous permettront de bâtir de nouvelles coopératives», précise-t-elle. Tina croit que le mouvement coopératif en Ontario est fort. «Nos coopératives seront confrontées à beaucoup de défis, mais elles pourront les relever», conclut-elle. 🏠